

26.04.2012 - 11:30 Uhr

Baisser le taux de conversion, protéger le capital des salariés - L'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) prend position sur le rapport du Conseil fédéral relatif à l'avenir du 2e pilier

Zurich (ots) -

L'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) prend position sur le rapport du Conseil fédéral relatif à l'avenir du 2e pilier. Compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'évolution des marchés financiers, les jalons vont devoir être rapidement posés en matière de 2e pilier. Les caisses de pension, qui sont composées des partenaires sociaux, redistribuent l'intégralité de leurs gains aux assurés. Or, avec le taux de conversion minimal actuel, pour chaque nouveau retraité, il en résulte une perte qui fait diminuer le capital des futurs rentiers. Un taux de conversion plus bas est urgemment nécessaire pour protéger le capital des salariés. Au cas où, contre toute attente, l'environnement financier devait connaître une amélioration notable, les caisses de pension pourraient relever rapidement le taux de conversion effectif. L'ASIP invite les politiciens et les partenaires sociaux à chercher ensemble et au plus vite des solutions. Le rapport du Conseil fédéral offre une bonne analyse de la situation, mais il faut fixer des priorités.

Le rapport du Conseil fédéral prend position sur pratiquement tous les thèmes qui ont été discutés au cours des dernières années dans le domaine de la prévoyance professionnelle. L'ASIP souligne donc que le système existant n'a pas besoin d'être révolutionné. Il faut conserver le concept des trois piliers qui a fait ses preuves. Toutefois, de l'avis de l'ASIP, l'équilibre entre les prestations promises et leur financement est aujourd'hui menacé.

Il est surtout nécessaire d'agir au niveau du taux de conversion LPP. Les facteurs qui déterminent le taux actuel - l'espérance de vie et le taux d'intérêt technique - ne correspondent plus à la réalité. Pour chaque nouveau retraité, il en résulte donc une perte qui doit être supportée, en premier lieu, par les salariés. Le taux actuel conduit à une redistribution toujours plus élevée, qui est étrangère à notre système (600 millions de francs selon le rapport sur le 2e pilier). Dans ce contexte, les syndicats devraient admettre que repousser à plus tard toute décision ne conduit qu'à une redistribution des fonds des membres affiliés au profit des bénéficiaires de rente. Les jeunes en particulier seraient défavorisés. Un taux de conversion minimal plus bas signifierait, en fin de compte, une protection du capital pour les salariés.

Le communiqué de presse complet peut être téléchargé en format pdf.

Contact:

ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband

Association suisse des Institutions de prévoyance

Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza

Kreuzstrasse 26

8008 Zurich

Tél.: +41/43/243'74'15

Fax: +41/43/243'74'17

E-Mail: info@asip.ch

Internet: www.asip.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100717288> abgerufen werden.